



Développez vos talents  
Certifiez vos compétences

**ACED**  
FORMATION

## Devenir délégué à la protection des données (DPD/DPO)

21h00 | Code RS ou RNCP :

MANITUDE | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en m Présentiel ou classe à distance

### Objectifs de formation :

- Acquérir les connaissances indispensables à l'accomplissement de la mission de DPO
- Connaître les bonnes pratiques pour mettre en place un processus de mise en conformité
- Acquérir les connaissances et la pratique pour jouer un rôle de conseil sur tout nouveau projet de traitement
- Savoir mettre en place les outils de communication et de sensibilisation
- Connaitre les points essentiels de contrôle

### Compétences attestées par la certification :

#### 1. Maîtriser le cadre légal et réglementaire du RGPD

- Connaître les principes fondamentaux du RGPD.
- Identifier les textes juridiques nationaux et européens applicables.
- Comprendre les droits des personnes concernées et les obligations des responsables de traitement et sous-traitants.

#### 2. Piloter la conformité d'une organisation au RGPD

- Réaliser un diagnostic de conformité.
- Définir et mettre en œuvre un plan d'actions de mise en conformité.
- Intégrer la protection des données dans les projets (Privacy by Design & by Default).

#### 3. Gérer les registres de traitement

- Recenser les activités de traitement.
- Documenter les traitements dans un registre conforme à l'article 30 du RGPD.
- Analyser la licéité, la finalité et la minimisation des données pour chaque traitement.

#### 4. Évaluer les risques et mettre en place des mesures de sécurité

- Conduire une analyse d'impact relative à la protection des données (AIPD/PIA).
- Identifier les risques liés aux traitements.
- Recommander et évaluer les mesures de sécurité techniques et organisationnelles.

#### 5. Assurer l'information et la sensibilisation des parties prenantes

- Former et sensibiliser les collaborateurs sur la protection des données.
- Mettre en place une politique interne de protection des données.
- Rédiger des mentions d'information conformes au RGPD.

#### 6. Assurer les missions de contrôle et de conseil du DPO

- Accompagner les responsables de traitement dans leurs obligations.
- Assurer une veille juridique et réglementaire continue.

- Être l'interlocuteur privilégié de la CNIL et gérer les relations avec elle.

## 7. Gérer les violations de données à caractère personnel

- Identifier et documenter une violation de données.
- Évaluer les risques pour les personnes concernées.
- Déclarer les violations à la CNIL et informer les personnes concernées, si nécessaire.

### Les points forts de la formation :

- Financement possible OPCO
- Une formation conçue pour rendre le DPO autonome et efficace grâce à une approche pragmatique et directement applicable au quotidien de son organisme..
- La formation alterne entre présentation de fondamentaux théoriques et études de cas.
- Le formateur, qui a accompagné les DPO d'organismes privés ou publics, apporte son expérience en s'appuyant sur des exemples concrets.
- Support de cours remis sur clé USB.
- 100% des participants à cette formation se sont déclarés satisfaits ou très satisfaits au cours des 12 derniers mois.

## **Modalités, méthodes et moyens pédagogiques :**

Formation délivrée en présentiel ou distanciel\*  
(*blended-learning, e-learning, classe virtuelle, présentiel à distance*).

Le formateur alterne entre méthode démonstrative, interrogative et active (via des travaux pratiques et/ou des mises en situation).

Variables suivant les formations, les moyens pédagogiques mis en œuvre sont :

- Support de formation fournis.
- Accès à la plateforme d'apprentissage en ligne Eforma
- Exercices, cas pratiques et évaluations proposés durant la formation

En cas de formation intra sur site externe à Aced formation, le client s'assure et s'engage également à avoir toutes les ressources matérielles pédagogiques nécessaires (équipements informatiques...) au bon déroulement de l'action de formation visée conformément aux prérequis indiqués dans le programme de formation communiqué.

## **Prérequis :**

Ordinateur ou Tablette avec connexion internet  
Ordinateur avec connexion internet

## **Public concerné :**

DPO désigné ou en cours de désignation, relais ou référents protection des données

Toute personne dont la mission est d'assurer le respect de la protection des données personnelles au sein de son organisation publique ou privée

## **Cette formation :**

Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par Aced Formation

Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

## **Programme :**

### **1 - Rappels juridiques, responsabilités civiles et pénales**

### **2 – Définitions**

Introduction et rappel historique

Définitions

Champ d'application matériel

Champ d'application géographique

Formalités préalables à la mise en œuvre des traitements

Les responsabilités du Responsable de Traitement et du Sous-Traitant

Recommandations pour les entreprises et organisations qui envisagent de souscrire à des services de Cloud computing

Les droits et obligations propres aux Traitements dans le secteur des communications

Les dispositions régissant les Traitements de données à caractère personnel relatives aux personnes décédées

### **3 - Le rôle du DPO**

Les conditions obligatoires de nomination du DPO  
L'expertise et les compétences attendues du DPO  
Les fonctions et missions du DPO  
Rôle du DPO dans les analyses d'impact relatives à la protection des données  
Rôle du DPO dans la constitution du registre  
Les relations entre la CNIL et le DPO  
Les conditions et la procédure relative à la fin de mission du DPO

### **4 - Les principes fondamentaux relatifs aux traitements de données à caractère personnel**

Introduction – Les principes fondamentaux précisés dans les textes  
Le principe de licéité et de loyauté des traitements / consentement  
Le principe de finalité  
Le principe de pertinence et d'adéquation des données à la finalité poursuivie  
Le principe de conservation limitée des données  
Le principe de sécurité et de confidentialité des données  
Le cas particulier des données sensibles / particulières / exemples  
Les droits des personnes concernées

## **5 - L'encadrement des transferts de données à caractère personnel hors de l'Union Européenne**

Les principes relatifs aux transferts de données hors de l'Union Européenne

Les différents moyens destinés à encadrer le transfert de données de caractère personnel en dehors de l'Union Européenne

Les formalités préalables applicables au transfert de données à caractère personnel en dehors de l'Union Européenne

Les obligations de responsable traitement concernant l'information des personnes concernées par le transfert des données hors Union Européenne

Le cas particulier du transfert des données vers les États-Unis

## **6 - Codes de conduite et certification**

Les labels

Les codes de conduite

Les certifications

## **7 - Les exigences relatives à l'encadrement des traitements dans le domaine de la santé**

Principes et définitions

Le régime de formalités préalables applicables aux traitements ayant pour objet la recherche, l'étude ou l'évaluation

Le dossier à présenter à la CNIL

Les conditions de mise en oeuvre des traitements de recherche, étude ou évaluation

Les méthodologies de référence

Les droits des personnes qui participent à une recherche ou une évaluation

Les dérogations

Les conditions de sécurité

L'externalisation des données de santé

## **8 - Présentation de la CNIL et de ses missions**

Introduction et quelques chiffres clés

Le statut de la CNIL

La composition de la CNIL

L'organisation de la Commission plénière et restreinte

Les pouvoirs de contrôle de la CNIL

Assistance mutuelle et Opérations conjointes des Autorités de Contrôle

Procédure d'urgence

Les différentes missions de la CNIL

## **9 - Présentation des dispositions réglementaires associées au non-respect de la LIL et du RGPD**

Rappels

Les sanctions pénales

Les amendes administratives

## **10 - La formalisation d'un plan d'actions**

Recommandation pour l'élaboration d'un plan d'actions